

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/007DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE**Séance du Lundi 11 Mars 2019 Délibération N°19-06**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
13	5	18

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le onze Mars, à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

Date de la convocation

6 Mars 2019

Date d'affichage

12 Mars 2019

Objet de la délibération

Motion de soutien aux
Fonderies du Poitou et aide
financière exceptionnelle

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM CARTIER. DUBOIS. FERRANDEZ.
Mmes MILLE. TRAINQUART. MM DAVIAU. MICHAUD.

ABSENTS EXCUSES :

M AUFFRAY donne son pouvoir à M CARTIER
M BENETAUD donne son pouvoir à Mme BOURUMEAU
Mme MAGNAN donne son pouvoir à Mme de COURRÈGES
Mme MOUREAUX donne son pouvoir à M MICHAUD
Mme SAILLOUR donne son pouvoir à M DAVIAUD

ABSENT :

Mme MARNAY-MASSÉ

Soit 13 Présents + 5 Pouvoirs = 18 Votants

Secrétaire de séance : Mme Arlette SERREAU

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Le site industriel des Fonderies du Poitou, basé sur la ZI de Saint Ustre, fait face à une grave crise économique :

- Saint-Jean Industrie : placée en redressement judiciaire depuis le 29 novembre 2018,
 - Fonderie du Poitou Fonte : placée en redressement judiciaire depuis le 8 février 2019,
- le tout représentant plus de 700 emplois.

Devant la menace d'une suppression massive des emplois, ce qui aura forcément de nombreuses conséquences négatives sur l'ensemble du bassin d'emploi déjà fragilisé, Madame le Maire souhaite que la Commune s'investisse. Ingrandes doit défendre ses emplois.

Lors d'échanges, les représentants du personnel des deux entreprises ont sollicité Madame le Maire pour savoir s'il était possible de participer aux frais de transport et d'achat de denrées alimentaires lors de manifestation. Madame le Maire souhaite y répondre favorablement.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

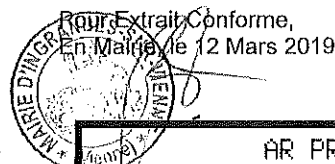
- **D'APPORTER** leur soutien aux salariés de deux sites des Fonderies du Poitou,
- **D'APPORTER** un concours financier pour couvrir les frais de transport et d'achat de denrées alimentaires dans la limite de 5 000€ (imputation 6718).
- **D'ACCEPTER** de mettre à disposition des moyens humains et logistiques aux actions menées, sous réserve de leur faisabilité.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 13 + 5 pouvoirs
- Exprimés : 18

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0



À R PREFECTURE 080-218601110-20190311-19_06-DE Recu le 12/03/2019
